

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*02**
Article R512-54-II du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant peut joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Extension de la stabulation des vaches laitières.

Modification de la salle de traite. Cet aménagement ne nécessite pas d'extension du bloc traite car réalisé par transformation d'une salle annexe attenante à la salle de traite actuelle.

Création d'un bassin tampon de sédimentation pour le prétraitement des effluents peu chargés issus du bloc traite.

Création d'un hangar de remisage du matériel.

Couverture d'une fumière existante.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

Les effluents issus du bloc traite transiteront dans le décanteur actuel avant d'être dirigé vers bassin de sédimentation à créer. Les effluents décantés seront épandus à l'aide d'un asperseur dans le respect des règles d'épandages en vigueur.

SAU du plan d'épandage 109,65 ha.

N° d'îlots : n° 1 à 12 ; 14 à 25 et 27

N° PACAGE GAEC DE RABAULT : 049170295

D : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage 18606 kg N

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation 18606 kg N

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers 0 kg N

B1 : dont produite sur l'installation 13731 kg N

B2 : dont provenant de tiers 4875 kg N

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui Non



PREUVE DE DEPOT N° A-1-Q06BHJBDO

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DE RABAULT	
Rabault	
49680	VIVY

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

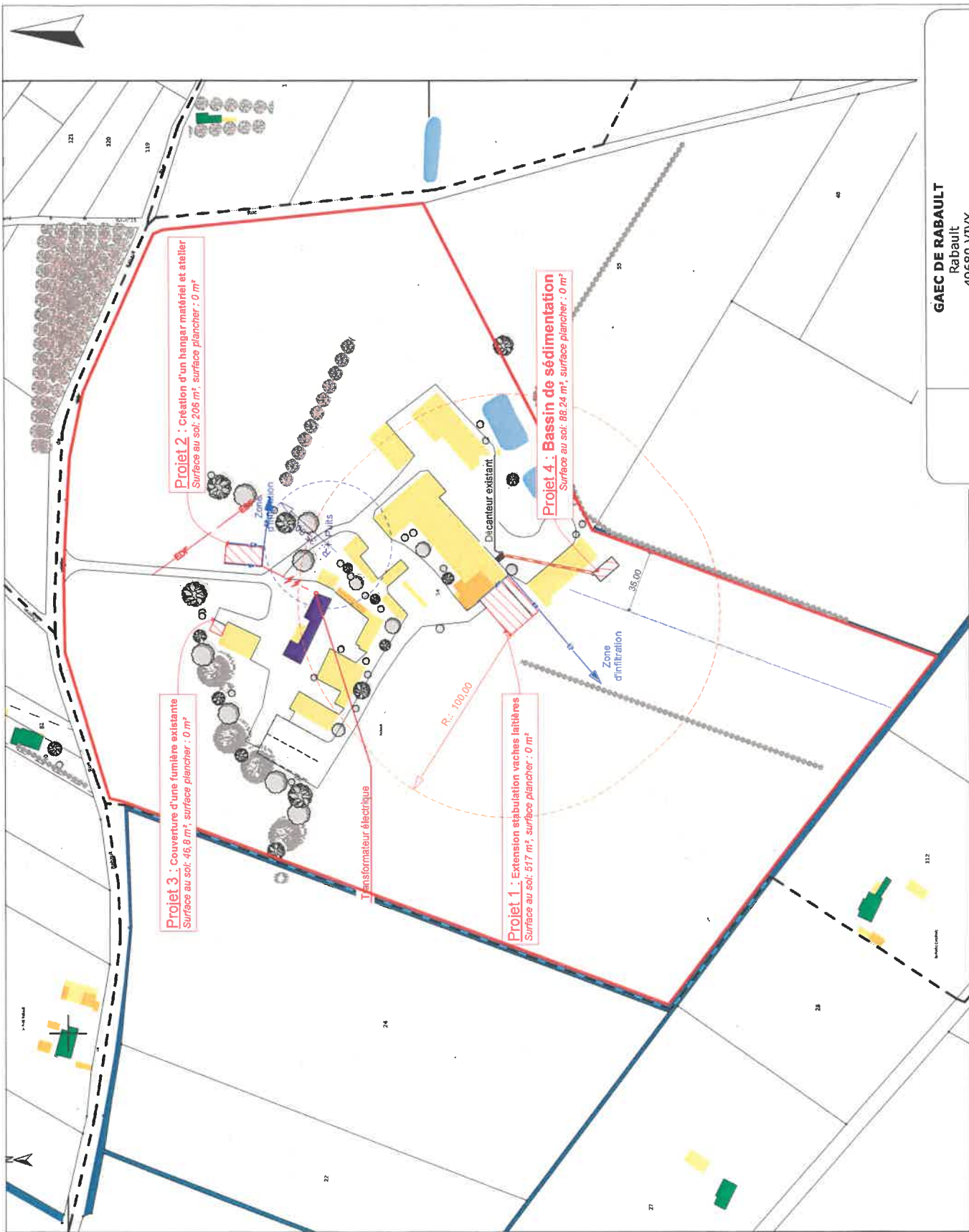
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : NON
Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

LEGENDE

	Projet		Démolition
	Bâti Existant		Habitation Demandeur
	Tiers		Habitation tiers
	Propriété du demandeur		Propriété du demandeur
	Habitation ancien exploitant		
	Prises de vues		
	Coupe terrain		
	Accès Existant		
	Accès à Créer		
	AEP		
	EDF		
	GAZ		
	EP		
	PTT		
	Réseaux effluents		
	Végétation existante		
	Haie à créer		
	Haie à supprimer		
	Borne ou Réserve incendie		
	Unité foncière		
	100 m tiers		
	50 m tiers		
	35 m cours d'eau		
	± 0,00 Niveau TN (terrain naturel)		Niveau SF (Soi fin)

Parcelle(s) "concernée(s)" par le projet
ZC 54



GAEC DE RABAULT
Rabault
49680 VIVY

Date d'édition : 19/10/2021

Plan de Cadastre



Ech. 1:2000



LEGENDE

	Projet		Démolition
	Bâti Existant		Tiers
	Demandeur		Habitation tiers propriété du demandeur
	Habitation ancien exploitant		Prises de vues
	Coupe terrain		Accès Existant
	Accès à Créer		Hf Hauteur faitage
	Hg Hauteur égout		Pente de toiture
	AEP		EDF
	GAZ		EP
	PTT		Réseaux effluents
	Végétation existante		Haie à créer
	Haie à supprimer		Borne ou Réserve incendie
	Unité foncière		100 m tiers
	50 m tiers		35 m cours d'eau

± 0,00 Niveau TN (terrain naturel) ± 0,00 Niveau SF (Sol fini)

Parcelle"s" concernée"s" par le projet ZC 54

GAEC DE RABAUT
Rabault
49680 VIVY

Date d'édition : 19/10/2021

Plan de Masse

Ech: 1:750